



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 28 février 2020

Le prix de vente maximum des carburants et du gaz au 1^{er} mars 2020

Les prix des produits pétroliers à Mayotte sont fixés en application des dispositions du code de l'énergie, notamment ses articles R. 671-23 à R. 671-37 et par un arrêté interministériel de méthode du 5 février 2014.

Ainsi, les éléments d'évolution des prix des carburants et du gaz qui tiennent compte des conditions réelles du marché, sont pris en compte, notamment la parité euro/dollar et la cotation des produits à l'importation.

En application de ce dispositif de régulation des prix, le préfet vient de signer l'arrêté qui fixe le tarif des produits pétroliers pour Mayotte à partir du **1^{er} mars 2020**.

Les prix à Mayotte sont ainsi fixés :

Supercarburants sans plomb : 1,54 €/litre

Gazole : 1,28 €/litre

Pétrole lampant : 0,85 €/litre

Mélange détaxé : 1,01 €/litre

GO marine : 0,90 €/litre

Le prix de la bouteille de gaz de 12 kg est de 24 euros.

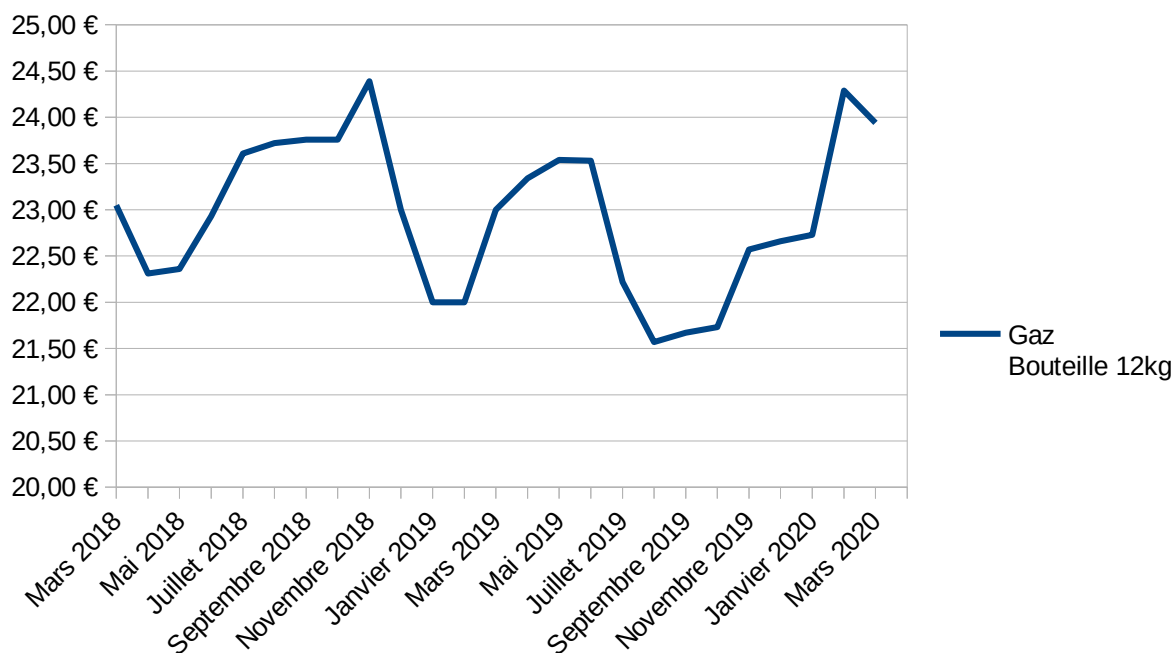
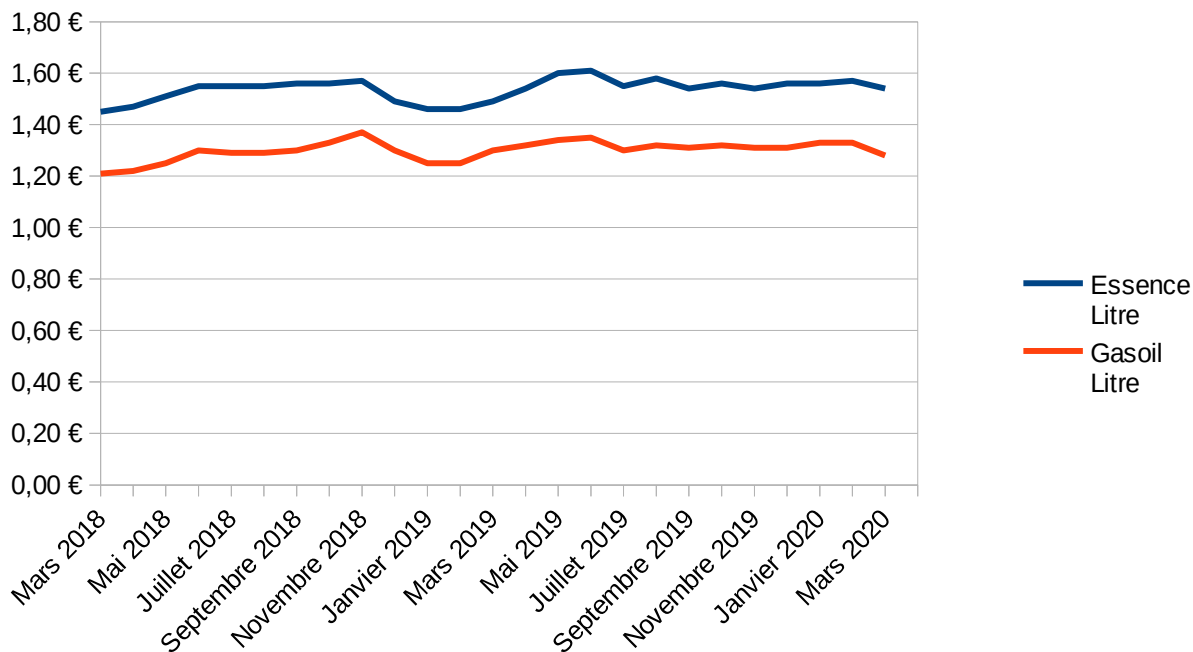
Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte
@Prefet976

1 - Rappel des prix



Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
 Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte

@Prefet976



2 - Evolution des paramètres

Les prix des carburants sont en baisse de 3 centimes pour l'essence sans plomb et le mélange détaxé par rapport au mois de janvier. Le gazole et le G.O Marine sont en baisse de 5 centimes et le pétrole lampant bénéficie d'une baisse de 6 centimes.

Le prix de la bouteille de gaz de 12 kg diminue de 0,50 € et se vend à 24€ l'unité.

3 - Commentaires

Les cotations des produits pétroliers importés sont en baisse de 8,33 % pour l'essence sans plomb et le mélange détaxés, en baisse de 14,20 % pour le gasoil et le G.O marine, et de 17,15 % pour le pétrole lampant. Les prix à la pompe baissent en raison du ralentissement de l'économie mondiale en lien avec le développement du virus covid-19. Toutefois la parité Euro/Dollar en février, plus défavorable à l'Euro (1,09 contre 1,11 en janvier), ne permet pas d'en tirer tous les bénéfices.

Evolution des prix des produits pétroliers importés à Mayotte

- Essence : - 49,15 \$ la tonne sur 1 mois soit - 8,33% (- 33,68 \$ sur 2 mois)
- Gazoil : - 80,11 \$ la tonne sur 1 mois soit - 14,20 % (- 76,51 \$ sur 2 mois)
- Pétrole lampant : - 80,11 \$ la tonne sur 1 mois soit - 14,20 % (- 76,51 \$ sur 2 mois)
- Mélange détaxé : - 49,15 \$ la tonne sur 1 mois soit - 8,33% (- 33,68 \$ sur 2 mois)
- G.O. marine : - 100,96 \$ la tonne sur 1 mois soit - 17,15 % (- 94,52 \$ sur 2 mois)

La régulation des prix pétroliers s'inscrit dans l'action du gouvernement dans la lutte contre la vie chère au profit des consommateurs mahorais.

Ces prix sont applicables à compter du **1^{er} mars 2020, 0h00.**

Contact presse

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle -
Tél : 06 39 69 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
www.mayotte.pref.gouv.fr



Préfet de Mayotte

@Prefet976